

PROJET DE MOTION
Pour une augmentation de 0.2% de l'attribution à des subventions
aux entités à but social

Considérant :

- Que le soutien social local est un pilier de la solidarité cantonale et communale l'expression concrète d'une volonté d'une meilleure justice sociale.
- Que les résultats des comptes montrent des excédents de revenus considérables depuis 2013 s'élevant entre 929'534.00 CHF et 28'816'534.00 CHF.
- Que la pauvreté en Suisse et à Genève est en augmentation année après année, elle est source de précarité et cause des souffrances inacceptables et dévastatrices à nombre de citoyens et citoyennes.
- Qu'il est de notre devoir, en tant que Commune engagée et solidaire, d'agir en faveur du bien-être et de la dignité de tous les individus, indépendamment de leur lieu de naissance ou de leur statut socio-économique.
- Que nous avons une responsabilité morale envers nos concitoyens d'œuvrer, en tant que collectivité publique, en faveur du bien-être et de la dignité de tous les individus, sans déterminisme géographique. Il est de notre devoir de contribuer à la construction d'un monde plus équitable et plus humain, aussi au niveau local.
- Qu'en augmentant notre contribution financière, nous réaffirmons notre attachement aux valeurs de solidarité, de justice sociale et témoignons de notre volonté d'agir pour le bien-être des populations les plus vulnérables, et contribuons à une réponse collective et coordonnée aux défis globaux de notre ère.

En conséquence, à l'initiative des Vert.e.s et sur proposition de la commission sociale et enfance de Plan-les-Ouates,

Le Conseil municipal

DEMANDE

Par X oui, X non, X abstentions,

au Conseil administratif :

1. D'augmenter le taux alloué dans le Règlement pour l'octroi de subventions aux entités à but social de 0,6% à 0,8%. des charges du budget global de la Commune hors imputations internes (déductions pour le calcul sur budget global : rétrocession IS communes françaises, péréquation financière, produits des immeubles locatifs et prestations en nature).
2. De veiller à une gestion transparente et sensible des fonds supplémentaires en les allouant à des programmes et des projets visant à soutenir les populations les plus démunies au niveau local.
3. D'assurer le suivi et les évaluations habituelles et nécessaires des projets financés pour garantir la bonne utilisation des fonds publics.

Nous vous remercions pour le bon accueil que vous allez réserver à cette motion qui s'inscrit dans les valeurs que notre Commune souhaite défendre et contribue à l'écriture d'un monde plus juste, équitable et solidaire pour toutes et tous. Ici et ailleurs.

Pour le groupe LES VERT.E.S : Marco Solari, Séverine Wehrli,

Pour le groupe SOCIALISTE : Nathalie Ruegger

Pour le groupe PLR : Romy Ferri Elias, Michel Favre

Pour le groupe LE CENTRE : Anita de Mitri, Isabelle Willimann

Pour le groupe MCG : Robert Di Giorgio

Pour le groupe VERTS-LIBERAUX : Evelyne Chenaux-Bourquin

Exposé des motifs

La crise COVID-19 a révélé au grand jour la précarité en Suisse. Dans notre pays, on est pauvre lorsqu'on ne gagne pas un revenu suffisant pour entretenir sa famille, lorsqu'on n'arrive pas à payer l'assurance-maladie ou disposer d'un logement décent, ou lorsqu'une visite chez le dentiste est hors de prix. La pauvreté en Suisse est synonyme d'absence de contacts avec les autres, d'exclusion de la société et d'absence de perspectives. Elle est souvent cachée.¹

En 2022, 702'000 personnes étaient touchées par la pauvreté en Suisse. 298'000 femmes et hommes sont menacés de pauvreté malgré un emploi rémunéré, ce sont les working poor. Aussi 99'000 enfants sont considérées comme menacées de pauvreté. La pauvreté n'est donc pas un phénomène marginal en Suisse. C'est entre 12 et 14% de la population suisse qui est en difficulté et que nous pouvons, dans une certaine mesure, aider davantage.

Contribuer à l'aide, est une façon tangible de manifester notre solidarité envers l'être humain vulnérable ou dans la précarité.

Plan-les-Ouates a construit une partie de son identité sur cette ouverture à l'Autre et contribue ainsi, modestement mais certainement, à la réduction de la pauvreté.

Le premier règlement communal date du 17 décembre 2013 avec un taux de 0.6% du budget global. En 2024, la Commune a prévu d'allouer 438'000 CHF à l'aide sociale cantonale.

Une augmentation de 0.2% du taux se traduirait donc, pour 2025, par une augmentation des dépenses de 146'000 CHF, soit 0.9% de l'excédent ou 0.15% des recettes.

Notre commune s'est toujours engagée à répondre aux crises dans la ferme conviction que la solidarité est essentielle pour construire un avenir plus juste et équitable pour toutes et tous et promouvoir un développement durable. Ici et ailleurs.

Enfin, augmenter notre contribution aura un effet positif sur l'image de notre Commune engagée à soutenir les plus vulnérables ici, donc à œuvrer pour une société harmonieuse, inclusive et plus stable.

¹ <https://www.caritas.ch/fr/pauvrete-en-suisse/>